

DOCUMENT DE PRÉSENTATION 2021 – Appel ouvert jusqu’au 30 décembre 2021

1. CADRE GÉNÉRAL

L'appui aux manifestations scientifiques est une action développée dans le cadre du projet « Édition, publication et valorisation scientifique ».

Dans le cadre de cette action, et en raison de la crise sanitaire, l'AUF Moyen-Orient lance pour l'année 2021 un appel permanent qui sera ouvert du 1er avril jusqu'au 30 décembre 2021 pour soutenir des manifestations scientifiques qui auront lieu entre **le 1er mai 2021 et le 28 février 2022**, ainsi que les publications en français.

Les **demandes d'appui** doivent être présentées dans le cadre d'un dossier rempli conformément au calendrier de l'appel à candidatures, téléchargeable depuis le site internet de l'AUF, **au moins un mois avant la date prévue de la manifestation scientifique.**

2. OBJECTIF PRINCIPAL

Le dispositif vise à soutenir la visibilité et la valorisation de la recherche scientifique dans la région.
En conséquence,

1°- le programme soutient les manifestations se déroulant au Moyen-Orient et organisées à l'initiative d'un établissement du Moyen-Orient, membre de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) ainsi que les publications en français des chercheurs du Moyen-Orient.

2°- Le programme soutient en priorité des événements à caractère international et multilatéral. En raison du contexte sanitaire, l'AUF se réserve de droit de soutenir prioritairement des manifestations se déroulant tout ou partie à distance.

3°- L'appel à candidatures concerne toutes les disciplines. Une attention particulière sera accordée aux manifestations qui se saisissent de thématiques innovantes ayant un impact scientifique et/ou social significatif.

4°- Le soutien aux manifestations vise prioritairement les actions suivantes :

- Des mobilités (billets d'avion et frais de séjour) de scientifiques du Sud intervenants au colloque : priorité à la mobilité des chercheurs de la région ou d'autres régions du Sud, la prise en charge d'une mobilité Nord-Sud restant exceptionnelle ;
- L'édition et la diffusion des actes en français (de préférence sur support électronique ou Internet) ;
- L'édition et la diffusion d'ouvrages scientifiques en français ;
- La promotion de la langue française dans des manifestations scientifiques multilingues (traduction, interprétariat etc.) ;
- Les frais de communication, production et publicité relatifs à la manifestation scientifique. Le montant maximum éligible des frais de communication et de publicité s'élève à 1 000 €.
- Une contribution aux honoraires versés aux intervenants est envisageable lorsque la manifestation se déroule à distance, selon les barèmes en vigueur à l'AUF.

Les coûts administratifs et autres frais généraux constituent une dépense non éligible. Sont également inéligibles les frais d'assurance, les frais de restauration, et de transport local (repas, impression, frais de taxi etc.)

3. CONSTITUTION DU DOSSIER

Qui est éligible ?

La demande doit être formulée par l'**organisateur** de la manifestation scientifique ou l'auteur de la publication.

L'organisateur est un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche membre de l'AUF au Moyen-Orient. Le signataire doit être le représentant habilité de cet établissement. L'auteur de la publication doit être rattaché à un établissement membre.

Comment demander ?

L'organisateur de la manifestation doit :

- Déposer un dossier de candidature avant le 30 décembre 2021 pour des colloques se déroulant au moins un mois après le dépôt de dossier entre le 1er mai 2021 et le 28 février 2022 comprenant le **formulaire dûment rempli, daté et signé** par le responsable scientifique de la manifestation (organisateur) et le représentant habilité de l'Université ou de l'Organisme d'accueil de la manifestation, ainsi que les annexes demandées numérotées de (1) à (10) :
 1. **La liste du comité scientifique** en indiquant : nom, prénom, titre, domaine de spécialisation, université de rattachement, pays.
 2. **La liste du comité d'organisation** en indiquant : nom, prénom, titre, domaine de spécialisation, université de rattachement, pays.
 3. **Le programme prévisionnel** détaillé de la manifestation (précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement de tous les intervenants, ainsi que les titres de leurs communications)
 4. **La liste prévisionnelle des intervenants** pour qui le soutien est sollicité (précisant les noms, fonctions et établissements de rattachement).
 5. **Le budget global prévisionnel de la manifestation** (précisant les postes de dépenses et de recettes, avec mention des autres partenaires de l'événement).
 6. **Le budget prévisionnel détaillé du soutien sollicité auprès de l'AUF** (détail des frais de participation des intervenants, des frais de publication des actes et/ou des frais de traduction/interprétation).
 7. Le cas échéant, **un devis chiffré des frais de publication des actes** (dans le cas d'une demande de soutien pour la publication des actes).
 8. Le cas échéant, **un devis chiffré des frais de traduction /interprétation** (dans le cas d'une demande de soutien pour la traduction/interprétation).
 9. Le cas échéant, un devis chiffré des frais de communication.
 10. **Le relevé d'identité bancaire (RIB)** de l'établissement organisateur de la manifestation scientifique.

L'auteur de la publication doit :

- Déposer un dossier de candidature avant le 31 décembre 2021 et transmettre à la direction régionale le dossier de candidature comprenant le formulaire de demande de contribution dûment rempli, daté et signé par l'auteur de la publication et le représentant habilité de rattachement de l'auteur ainsi que les annexes demandées :
 1. La liste du comité de lecture en indiquant : Nom, Prénom, titre, domaine de spécialisation, université de rattachement, pays
 2. Le curriculum vitae de l'auteur de la publication
 3. Le budget détaillé de la publication, y compris la part sollicitée à l'AUF
 4. La lettre de l'éditeur
 5. Le résumé de l'ouvrage et la date de publication envisagée
 6. L'avis du comité de lecture
 7. Une version numérique intégrale de l'ouvrage s'il est disponible au moment du dépôt du dossier

Pour répondre à cet appel, tout dossier de demande de soutien doit parvenir en un seul exemplaire, par courrier électronique, un mois au moins avant la tenue de la manifestation, à l'adresse électronique suivante :

manifsc-mo@auf.org

4. PROCEDURE D'INSTRUCTION DU DOSSIER

Traitement des dossiers

L'AUF au Moyen-Orient reçoit les dossiers de demande et en **accuse réception** auprès du demandeur :

1. Elle apprécie la **recevabilité** des dossiers
2. Elle émet un avis justifié sur l'**opportunité régionale** de soutenir la manifestation ou la publication, fait **expertiser les dossiers** le cas échéant, et **recommande les types d'appui à apporter et les montants de contribution proposés**.

Décision et traitement du soutien de l'AUF

La Direction régionale :

1. arrête la **décision finale** selon une liste précise de critères et délivre une note à laquelle correspond un barème des sommes allouées.
2. informe tous les demandeurs de ces résultats.

Signature de la convention

Chaque manifestation scientifique ou publication retenue pour appui fait l'objet d'une convention entre l'AUF et l'organisateur. La convention est signée lorsque la Direction régionale Moyen-Orient de l'AUF reçoit toutes les pièces annexes complémentaires demandées (au moins deux mois avant la date de la manifestation).

Si le formulaire et les pièces annexes ne sont pas transmis dans les délais ou que les informations ne sont pas conformes au dossier transmis dans le cadre de l'appel à candidatures, l'AUF se réserve le droit d'annuler ou de réviser le soutien accordé.

Versement du soutien

L'AUF au Moyen-Orient procède à un paiement en deux temps.

1. Un premier virement, de 80 % de la somme allouée, à la réception de la convention signée
2. Un second virement, de 20 %, après réception d'un compte rendu scientifique de la manifestation, d'un rapport financier et des pièces justificatives. **En cas de soutien à publication des actes d'une manifestation** : il est attendu une version numérique intégrale des actes ainsi que 3 exemplaires publiés. En cas de soutien à publication d'un ouvrage : il est attendu 5 exemplaires de l'ouvrage ainsi qu'une version numérique intégrale qui pourra, après acceptation par l'éditeur, être mise en ligne sur les plateformes numériques de l'AUF.

5. VISIBILITÉ

La visibilité de la contribution de l'AUF est assurée par la mention de cette participation et l'impression des logos de l'AUF sur tous les supports de communication et sur tous les documents officiels diffusés.

Pour les manifestations scientifiques, l'AUF Moyen-Orient doit être informée de la séance d'ouverture afin d'y être représentée. L'AUF se réserve le droit de publication et de diffusion, sous quelque format que ce soit et dans l'intégralité, des comptes rendus scientifiques et s'engage à mentionner les noms, titres et qualités des personnes impliquées dans la manifestation.

1. Il est souhaitable que les interventions soient disponibles en podcast sur le site web de la manifestation ou de l'organisateur dans les trois mois suivant la manifestation.
2. Avec l'accord de l'éditeur, l'AUF se réserve le droit de mettre en ligne une version numérique intégrale des actes publiés sur sa plate-forme de partage des savoirs www.bibliotheque.auf.org. La mise en ligne de la version numérique, si elle est autorisée, peut être reportée d'une certaine durée en fonction de la date de parution de l'ouvrage.

**ANNEXE 1
LISTE DES DISCIPLINES**

Field	Discipline
Biotechnologies	Biotechnologie environnementale
	Biotechnologie industrielle
	Biotechnologies médicales
Mathématiques, statistiques et informatique	Informatique
	Mathématiques
	Statistiques
Sciences agricoles	Agriculture
	Agroalimentaire
	Agronomie
	Pêche, halieutique
	Production laitière
	Productions animales
	Sylviculture, foresterie
Sciences de l'éducation	Éducation des adultes
	Enseignement spécialisé
	Formation à distance
	Formation des enseignants
	Ingénierie des formations
	Pédagogie
	Didactique
	Systèmes éducatifs
Technologies éducatives	
Sciences de l'ingénieur	Génie aérospatial
	Génie agroalimentaire
	Génie agroenvironnemental
	Génie chimique
	Génie civil, géologique et minier
	Génie des matériaux et de la métallurgie
	Génie électrique, électronique et de la technologie
	Génie industriel
	Génie mécanique
Génie physique	
Sciences de l'Univers	Astronomie
	Météorologie et autres sciences de l'atmosphère
Sciences de la santé	Médecine
	Médecine vétérinaire
	Médecines alternatives
	Santé publique et salubrité de l'environnement
	Soins de réadaptation
	Pharmacologie
Sciences de la Terre	Soins infirmiers, nutrition, diététique
	Géographie physique
	Géologie
	Géophysique et géodésie
	Océanographie

	Sciences de l'environnement
	Sciences hydrologiques
	Téledétection
Sciences humaines	Aménagement et urbanisme
	Anthropologie
	Archéologie
	Architecture
	Arts
	Géographie humaine
	Histoire
	Langues
	Linguistique
	Littératures
	Philosophie, morale et religion
	Philologie
	Théologie
Traduction	
Sciences naturelles	Biologie
	Ecologie
	Microbiologie
	Phytologie et botanique
	Zoologie
Sciences de la matière	Physique
	Chimie
Sciences sociales	Criminologie
	Démographie
	Psychologie
	Sciences de l'administration
	Sciences de l'information
	Sciences de la gestion
	Sciences économiques
	Sciences juridiques
	Sciences politiques
	Sociologie
	Technologies de l'information et de la communication (TIC)
	Tourisme
Travail social	

Pour toute question relative à cet appel à candidatures, merci de nous contacter à l'adresse suivante :

L'établissement candidat est situé dans l'un des pays de la région Moyen-Orient :		A contacter :
ARABIE SAOUDITE CHYPRE DJIBOUTI EGYPTE EMIRATS ARABES UNIS ETHIOPIE IRAK IRAN	JORDANIE LIBAN PAKISTAN PALESTINE QATAR SOUDAN SYRIE YEMEN	DIRECTION RÉGIONALE MOYEN-ORIENT (DRMO) Rue de Damas Villa F, Cité Bounoure B.P. 11-81, Riad El Solh - Beyrouth, Liban Tél (standard) : +961 1 420 270 Tcpié : +961 1 615 884 Courriel : manifsc-mo@auf.org Site Internet : www.auf.org/moyen-orient